

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCÉDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Marchamp (69)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M Jacky MENICHON, président de la communauté de communes Saône Beaujolais
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Communauté de Communes Saône-Beaujolais 105 rue de la République - CS 30010 - 69823 BELLEVILLE cedex T: 04 74 06 11 11 - F: 04 74 06 11 12 v.bertrand@ccsb-saonebeaujolais.fr (M Bertrand, chargé de mission urbanisme)
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	SCoT du Beaujolais approuvé le 29 juin 2009. Modification n° 2 approuvée en mars 2019.

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 17 mars 2014, modifié en 2019 et en 2021. Pas d'évaluation environnementale.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	463 habitants (population communale INSEE 2018)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1774 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La procédure ne prévoit pas de changement de zonage.
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Surfaces du PLU dans sa version actuelle : zones A : 608 ha soit 34,27% zones N : 1154 ha soit 65,05% zones U : 9 ha soit 0,51% zones AU : 3 ha soit 0,17%

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?
Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en valeur le paysage et les espaces naturels ; 2. Préserver le patrimoine bâti de la commune ; 3. Prévenir les risques et les contraintes liées à la géologie ; 4. Maitriser le développement urbain.

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?
Annexe à joindre : délibération engageant la procédure
<p>Les objectifs poursuivis dans le cadre de la modification sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ajout de 3 nouvelles constructions à la liste de celles pouvant changer de destination ; - la correction d'une erreur matérielle concernant l'identification du changement de destination n°8 situé au lieu-dit Vers l'Haye.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	Sans objet

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Avis de la CDPENAF
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la <u>loi Montagne</u> ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	Commune classée en zone de Montagne. Projet n'impliquant pas la mise en application des dispositions spécifiques de la Loi Montagne.
Les dispositions de la <u>loi Littoral</u> concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SDAGE</u>) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (<u>SAGE</u>) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/		X	Commune concernée par le SDAGE Rhône Méditerranée. Projet n'impliquant pas une prise en compte particulière du SDAGE.
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...		X	Commune faisant partie de la Communauté de Communes Saône Beaujolais.

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ? <i>Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
<p>Ajout de 3 constructions à liste de celle pouvant faire l'objet d'un changement de destination : 2 au lieu-dit Parange et une au lieu-dit Au Brye.</p> <p>Correction dans l'identification de la construction concernée par le changement de destination n°8 au lieu-dit Vers l'Haye. La construction était intégralement repérée sur le document graphique mais seule une partie l'était dans la liste récapitulative des changements de destination ce qui pouvait porter à confusion.</p>

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ?	Commune rural à caractère agricole et patrimoniale
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	Augmentation de 2008 à 2018 (de 448 habitants à 463, soit +3,3% en 10 ans).
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pas d'ouverture de zones à l'urbanisation pour de l'habitat.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	33 logements soit 12% du parc total (INSEE 2018).
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Sans objet.
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Aucune ouverture de zone à l'urbanisation.
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet.
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre.	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2014. Pas d'ouverture de zone à l'urbanisation. Le potentiel de logements identifié dans le PLU de 2014 reste inchangé.	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Sans objet.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	Sans objet.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Une zone artisanale sur la commune au Sud-Est du bourg au lieu-dit Parange (zone Ui représentant 1 ha). Un secteur d'extension de la zone a été prévu dans le PLU de 2014 (secteur 2AU _i représentant 1 ha et constructible immédiatement sous réserve de la réalisation des réseaux et de la desserte telle que définie dans les OAP). Ces secteurs ne sont pas concernés par la procédure.
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et 	La communauté de commune Saône Beaujolais regroupe 7 zones d'activités d'intérêt communautaire (Lybertec, Quincié-en-Beaujolais, Lancié, Saint-Jean-d'Ardières, Saint-Lager, Tapons et

4.1 Présentation de votre projet	
disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ?	Corcelles-en-Beaujolais).
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	Les zones d'activités de la commune ne sont pas concernées par la procédure de modification.
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Pas de modification du projet initial approuvé en 2014.	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	X		Ajout de changements de destination en zone agricoles et naturelles.
Des espaces boisés ?		X	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		X	
Complétez si nécessaire			
Le contenu de la procédure aura un impact négligeable sur les zones agricoles et naturelles, les changements de destination ajoutés ne créant pas de gêne à l'activité agricole (tous à proximité immédiate d'habitat existant et loin de toute exploitation) et ne portant pas attentes à l'intégrité des zones naturelles.			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone <u>Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC)</u> à proximité ? http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	La zone Natura 2000 la plus proche (Gîte à chauves-souris des mines de Vallossières) est située à 1,2 km au Sud de la limite communale. Les modifications apportées ne sont pas de nature à impacter cette zone Natura 2000.
Un parc naturel national ou régional ?		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	<p>Commune concernée par l'ENS n°4 « Landes du Beaujolais ».</p> <p>Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors de l'ENS et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site.</p>
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	<p>Commune concernée par les ZNIEFF suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF I n° 820032269 « Ruisseau de Marchampt » - ZNIEFF I n° 820032310 « Landes du Haut Beaujolais » - ZNIEFF II n° 820000367 « Haut bassin de l'Ardières et ses affluents » - ZNIEFF II n° 820031433 « Haut bassin de l'Azergues et du Saônan » <p>Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des ZNIEFF et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p>
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	<p>Commune concernée par L'APPB « La Croix Rozier et la croix de Saburin ».</p> <p>Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors du périmètre de l'APPB et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ce site.</p>
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	<p>Commune concernée par des zones humides (inventaire du département du Rhône).</p> <p>Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des zones humides et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur ces sites.</p>
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	

Complétez si nécessaire

Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser.
Le projet n'engendra pas d'impact négatif sur l'environnement.

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un</p>	Oui	Non	Corridors identifiés par le SRCE et le SCoT du
---	-----	-----	--

4.4 Continuités écologiques		
document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?		Beaujolais. Enjeux de maintien des continuités écologiques en évitant le mitage et les extensions d'urbanisation linéaires le long des axes de communication.
Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		« Espaces d'intérêt écologique majeur » (ZNIEFF de type 2) sur la partie Nord du territoire et en limite Ouest. « Espaces naturels remarquables » (ZNIEFF de type 1, ENS et APPB) sur la partie Sud du territoire et le long du ruisseau de Marchampt. « corridor écologique » sur la partie Ouest du territoire. ruisseau des Samsons est identifié comme « cours d'eau majeur », à protéger. Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des corridors identifiés et les modifications apportées ne sont pas de nature à avoir un impact sur le déplacement de la faune.

4.5 Paysage, patrimoine bâti			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		X	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	Identifiés dans le SCoT : - 1 cône de vue à préserver (col de la Casse Froide). - 3 coteaux à ne pas franchir (limites d'urbanisation)
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Le projet n'engendre pas d'impact sur le paysage ou le patrimoine bâti.			

4.6 Ressource en eau			
Captages			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?

4.6 Ressource en eau			
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		<p>Pas de modification du projet initial de 2014 concernant l'évolution de population.</p> <p>Les modifications apportées n'engendrent pas un apport de population significatif à même d'impacter les ressources.</p>
<p>Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?</p> <p>http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</p>	X		<p>Pas de modification du projet initial de 2014 concernant l'évolution de population.</p> <p>Les modifications apportées n'engendrent pas un apport de population significatif à même d'impacter les capacités d'assainissement.</p>
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser, ni modification du projet initial concernant l'évolution de population.			
4.7 Sols et sous-sol			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués : base de données BASOL ?</p> <p>http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</p>		X	
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p>http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=</p>		X	<p>Commune concernée par 4 sites BASIAS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site RHA6904569 : récupération de matières recyclables, - Site RHA6913317 : petite station service, - Site RHA6902482 : station-service, - Site RHA6901083 : poste essence privatif pour un transporteur
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			
Les secteurs concernés par la procédure sont situés en dehors des sites recensés.			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?		X	Risques naturels : risques d'inondation et de glissements de terrain identifiés. Des prescriptions sont édictées dans le règlement du PLU actuel. Une étude des aléas mouvements de terrain a été menée dans le cadre de l'élaboration du PLUiH de la CCSB. Elle apporte des informations sur le niveau d'aléa dans les secteurs qui n'avait pas été étudiés. Ceux concernés par la procédure ne sont pas concerné par les aléas identifiés.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNi) de l'Ardières prescrit en 2019. Les secteurs concernés par la procédure ne sont pas concernés par les aléas identifiés dans le cadre des études du PPRNi.
Nuisances ?		X	
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			
Pas d'extension des zones urbaines ou à urbaniser. Pas d'évolution des secteurs urbanisables soumis aux risques ou aux nuisances. Les changements de destination ajoutés sont hors des secteurs d'aléas.			

4.9 Air, énergie, climat			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	2 lignes fréquences des Cars du Rhône : 329A : Marchampt - Beaujeu. 330 : Marchampt - Quincié-en-Beaujolais
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ? Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	SRADDET Auvergne Rhône Alpes, PCAET de la CCSB.
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			
Le projet de modification n'aura pas d'impact sur la qualité de l'air, les énergies ou le climat.			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 15/04/22 Lieu : Belleville-en-Beaujolais	NOM	PRENOM
	MENICHON	Jacky
	SIGNATURE	
		